

AFFAIRE N° 15

AVENANT au Marché de gré à gré avec "ECONOMICO" pour fourniture de viande aux Ecoles et à l'Hôpital Saint-Jacques.

Le Maire donne lecture de la lettre que lui a adressée la Maison "ECONOMICO" à la date du 15 Avril dernier.

LIBRE SERVICE
"ECONOMICO"
Boucherie - Boucherie

Téléphone n° 13.59
Registre de Commerce n° 1290

55, rue Jules AUBER - ST-DENIS -

Le 15 Avril 1959

à Monsieur le MAIRE de ST-DENIS

Monsieur le Maire,

Je viens par la présente, vous entretenir des faits suivants:

Notre maison est adjudicataire pour la fourniture de viande de boeuf à l'Hôpital St-Jacques, pour le 1er Semestre 1959 à 210 Fr le kg (sans os) et nous avons aussi un marché de gré à gré avec la Commune de St-Denis pour la fourniture de viande aux écoles de la Capitale à 205 Fr le kg (sans os). Ces prix étaient calculés sur de la viande en provenance de Madagascar, autrement dit, celle que notre maison recevait et débitait à longueur d'année.

Mais avec les récents cyclones qui se sont abattus sur la Grande Ile, mon fournisseur habituel me laisse entendre de ne pas compter sur ses envois avant un certain temps. Il nous faut donc, pour le moment, avoir recours au cheptel local qui est beaucoup plus cher et qui change totalement les prix consentis lors de la signature des marchés précités.

Vu notre prix de revient de la viande locale, revient que je mets à votre entière disposition et qui s'élève à 228 Fr le kg (sans os) je me vois dans l'obligation de faire appel à votre sens de la justice et de vous demander soit: de rompre dès maintenant ces contrats ou alors de me les laisser aux prix de:

pour l'Hôpital St-Jacques à 280 Fr le kg
pour les écoles à 250 Fr le kg .

Ce sont des prix honnêtement calculés et qui, je l'espère, retiendront votre bienveillante attention.

Dans l'attente d'une rapide réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération./.

Signé: ILLISIBLE.

Le MAIRE. - Il me semble que les réclamations de la Maison "ECONOMICO" sont justifiées. En effet, actuellement elle est obligée d'avoir recours au cheptel local, par suite des cataclysmes qui se sont abattus sur la Grande Ile, ce qui lui revient beaucoup plus cher. Afin de ne pas priver nos établissements hospitaliers et scolaires de viande, un avenant est nécessaire au marché de gré à gré passé avec ladite Maison, d'après lequel les prix ont été ainsi fixés:

pour l'hôpital St-Jacques	280 ₣ le kg
pour les écoles	250 ₣ le kg,

restant entendu que la viande doit être livrée en premier choix, désossée et parée.

Cette augmentation a effet à compter du 15 Avril au 15 Juillet 1959 inclus.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.